

Assemblée Générale Ordinaire 2024



Jeudi 20 juin à 15h00

> Rueil-Malmaison Hôtel Novotel 21, avenue Edouard Belin

### **Sommaire**

- Message du Président
- Ordre du jour
- Comment participer et voter
- Panorama de l'exercice 2023
- Gouvernance
- Projets de résolutions



Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Je vous invite à participer à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires d'Esso S.A.F., qui se tiendra le jeudi 20 juin 2024 à 15 heures au Novotel de Rueil-Malmaison.

Lors de ce rendez-vous annuel, nous commenterons entre autres les performances et les temps forts de l'exercice 2023, les événements majeurs qui ont marqué notre entreprise dans la première partie de l'année 2024, ainsi que la façon dont votre société aura su déployer sa stratégie pour accompagner la trajectoire de décarbonation de ses activités. La composition et les travaux du Conseil d'Administration seront également à l'ordre du jour, avec la proposition de renouvellement du mandat de six administrateurs et la proposition de nomination de deux nouvelles administratrices.

Enfin, au-delà de la performance boursière et dans la continuité de notre politique de dividendes qui vise à vous associer davantage aux résultats d'Esso S.A.F., nous vous proposons cette année la distribution d'un dividende de 3 euros par action et, en complément, la distribution d'un dividende exceptionnel de 12 euros par action.

Je souhaite vivement que vous puissiez participer à cette prochaine Assemblée Générale. Cette réunion vous donne en effet l'opportunité de prendre part aux décisions importantes de votre société en votant les résolutions soumises par le Conseil d'Administration ainsi que, pour ceux d'entre vous qui le souhaitent, de dialoguer avec le management d'Esso S.A.F.

Aussi, je vous invite à exprimer votre vote selon les modalités décrites dans les pages suivantes du présent document.

Je vous remercie, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, de votre confiance et de votre fidélité.

### Ordre du jour

### de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### a. Résolutions proposées par le Conseil d'Administration

1

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes Approbation du rapport de gestion, des comptes consolidés et des comptes d'Esso S.A.F. de l'exercice 2023

2

Affectation du résultat de l'exercice

3

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées

4

Renouvellement du mandat de six Administrateurs et nomination de deux Administrateurs

5

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce

6

Approbation de la politique de rémunération applicable aux Administrateurs

7

Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des Administrateurs

8

Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général

9

Nomination du cabinet Grant Thornton en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité

10

Nomination du cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité

11

Pouvoirs pour les formalités

 b. Résolution déposée par un actionnaire et non agréée par le Conseil d'Administration

Résolution A : Affectation du résultat de l'exercice.

### Comment Participer et voter?

En votre qualité d'actionnaire d'Esso S.A.F. et quel que soit le nombre d'actions que vous détenez, vous pouvez participer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

En vue de se tenir informés, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la Société www.corporate.esso.fr

ou https://corporate.esso.fr/actionnaires/assemblee-générale.

#### Actions au nominatif

Les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs actions inscrites, dans les comptes tenus par la Société, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

#### Actions au porteur

Les propriétaires d'actions au porteur devront justifier de la propriété de leurs titres, par leur inscription en compte dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers habilités, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Le nombre d'actions de la société Esso Société Anonyme Française s'élève à 12 854 578. Il n'existe aucun droit de vote double. Le nombre total de droits de vote exerçables s'élève également à 12 854 578.

### Modalités de vote

En votant, vous prenez part aux décisions importantes d'Esso S.A.F. Pour ce faire, trois possibilités s'offrent à vous :



Voter par Internet (avant l'Assemblée Générale)



#### **Actionnaire** au nominatif

Accéder au vote par Internet depuis votre Espace Actionnaire sur le site Actionnaire CIC Market Solutions -Authentification (cicmarketsolutions.eu).

#### A aι

Se connecter au site Internet de votre au système de vote électronique.

Que vous soyez actionnaire au nominatif ou au porteur, le vote par Internet est une solution simple et sécurisée. Vous pouvez :

- donner pouvoir au Président ;
- voter sur les résolutions ;
- télécharger une carte d'admission à l'Assemblée Générale;
- donner pouvoir à un tiers.

	établissement financier.		Cho	oisisse
	Il vous sera proposé de			
ctionnaire	voter en cliquant sur la	l	0	Donn
ı porteur	ligne relative aux actions		0	Voter
•	Esso S.A.F. si votre		0	Dema
	établissement a adhéré		0	Donne



#### Modalités de vote

### Voter par courrier (avant l'Assemblée Générale)

$\searrow \langle$	Demander le formulaire unique de vote au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée Générale :
Actionnaire au nominatif	au CIC par email à l'adresse suivante: serviceproxy@cic.fr
Actionnaire au porteur	auprès de l'intermédiaire habilité qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale.

#### Demande de carte d'admission par voie postale

Actionnaire au nominatif	Faire parvenir sa demande de carte d'admission au CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris ou se présenter le jour de l'Assemblée.
Actionnaire au porteur	Demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.
	Si les demandes de carte ne sont pas parvenues au CIC, l'actionnaire devra s'adresser au guichet d'émargement le jour de l'Assemblée muni de son attestation de participation.

#### Vote par correspondance ou par procuration par voie postale

	Les actionnaires n'assistant pas physiquement à l'Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront :
Actionnaire au nominatif	une fois complété par l'actionnaire, renvoyer le formulaire de vote par correspondance qui lui sera adressé sur demande, à l'adresse suivante : CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris [voir instructions dans la page 10].
Actionnaire au porteur	une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte [voir instructions dans la page 10].
	Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le CIC, à l'adresse ci-dessus, au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée.

#### Modalités de vote





### Actionnaire au nominatif

Se présenter au guichet d'émargement muni de sa carte d'admission et/ou d'une pièce d'identité.

### Actionnaire au porteur

Se présenter au guichet d'émargement muni de sa carte d'admission et d'une pièce d'identité ou d'une attestation de détention datée du deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

### Remplir le formulaire de vote

- Pour demander une carte d'admission : noircir la case [Je désire assister à cette Assemblée] ;
- Pour voter par correspondance : noircir la case [Je vote par correspondance], puis compléter le cadre ainsi :
  - pour voter « CONTRE » ou s'abstenir, en noircissant les cases correspondant aux résolutions;
  - pour voter « POUR », en laissant les cases claires.

- Pour donner pouvoir au Président : noircir la case [Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale];
- Pour pouvoir se faire représenter : noircir la case [Je donne pouvoir à], puis compléter le cadre.
  Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou son partenaire pacsé, un autre actionnaire ou toute personne physique ou morale de son choix.

Important: Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important: Before selecting please refer to instructions on reverse side Quelle que soit l'option choisie, noircir comme cetila ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this a, date and sign at the bottom of the form

UE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire ( / WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and requestan admission card: date and sign at the bottom of the form

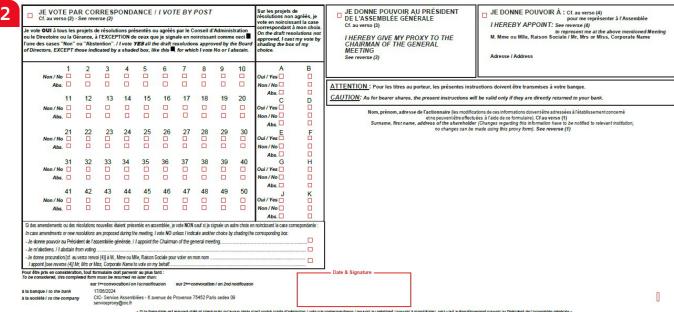
ESSO SOCIETE ANONYME FRANCAISE Société Anonyme au capital de 98 337 521,70 euros Siège social : 20 rue Paul Hérouit - 92000 NANTERRE 542 010 053 R.C.S. NANTERRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 20 JUIN 2024 à 15H00

ORDINARY GENERAL MEETING June 20, 2024 at 03.00 pm

à/At Hôtel Novotel 21 avenue Edouard Belin - 92500 RUEIL MALMAISON CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

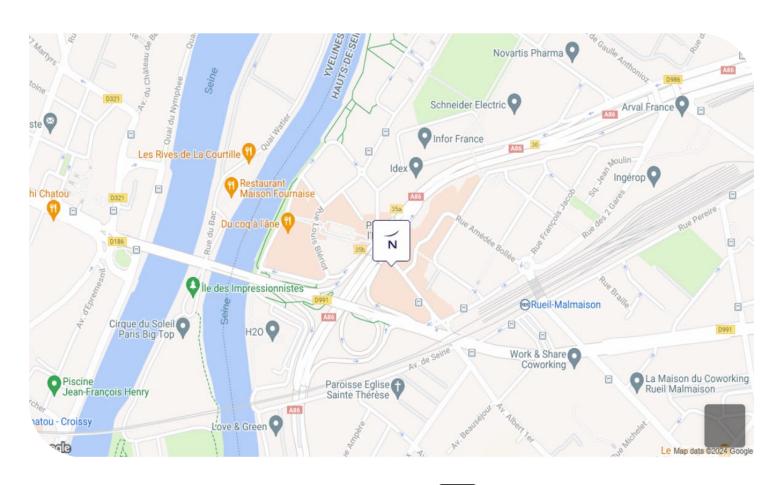
Nominatif
Nominatif
Registered
Number of actions
Number of shares
Posteur
Nombre de voix - Number of voting rights



« Si le formulaite est remoyé daté et signé mais qu'auxun choix riest coché (carte d'admission i vote par correspondance i pouvoir au président i pouvoir à mandidaire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée générale » If the Dmil a returned dated and signed out no choice is checade (padmission card / postal vote / power of altomey to the President / power of altomey to a representable), this automatically applies as a proxy to the Chailman of the General Meeting



### Se rendre à l'Assemblée



#### **Novotel Paris Rueil Malmaison**

21 Avenue Edouard Belin 92500 RUEIL MALMAISON FRANCE

GPS: 48.888335, 2.168289



#### **AUTOROUTE A 86**

Sortie d'autoroute Accès: 200 m

#### **AUTOROUTE A 14**

Sortie d'autoroute Accès: 500 m



#### **RER A RUEIL MALMAISON**

Gare S.N.C.F.

Accès: 300 m - 2 min à pied

#### NANTERRE UNIVERSITÉ

Gare S.N.C.F.

Accès: 5 km - 5 min en voiture

#### LA DÉFENSE

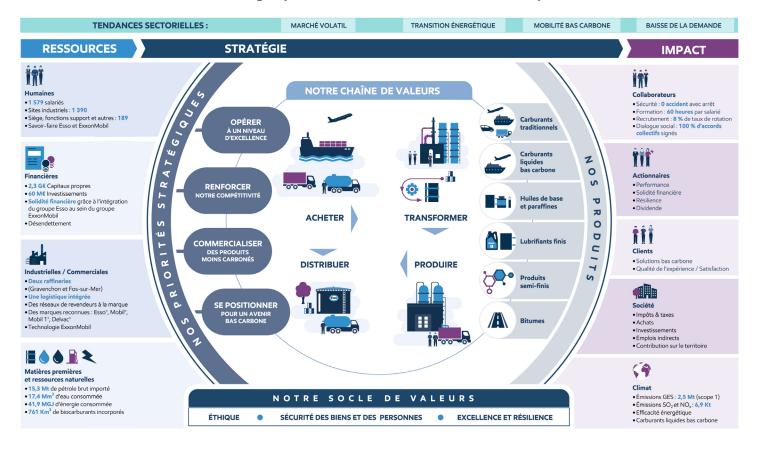
Gare S.N.C.F. Accès: 5 km



# Votre société

### Notre modèle d'affaires

Contribuer à la sécurité énergétique de la France tout en réduisant notre impact sur l'environnement



#### Les valeurs-clés qui fondent la culture d'entreprise d'Esso



#### INTÉGRITÉ

Agir de façon honnête et éthique



#### **BIENVEILLANCE**

Être responsable, inclusif et attentif aux autres



#### **COURAGE**

Prendre des initiatives ; assumer ses responsabilités ; penser avec audace et agir avec conviction



#### **EXCELLENCE**

Travailler avec un haut niveau d'exigence ; agir de manière réfléchie ; approfondir les sujets traités dans le respect des méthodes validées par l'entreprise



#### **RÉSILIENCE**

Être déterminé et persévérer afin de surmonter les obstacles : agir dans la continuité sans dévier des principes éthiques de la société



### Panorama de l'exercice 2023



Nov.

Production de biocarburants à Gravenchon

Depuis novembre 2023, Esso fabrique du carburant durable pour l'aviation - Sustainable Aviation Fuel – dans sa raffinerie de Gravenchon en utilisant le procédé de fabrication par cotraitement de matières premières renouvelables et de pétrole brut.



Sept.

90 ans d'histoire en Normandie...

Pour célébrer cet anniversaire, plus de 1 500 personnes parmi lesquelles salariés et leur familles, partenaires et acteurs du territoire ont été accueillies au sein de la plateforme de Gravenchon

677 M€

Résultat net

15 €

Dividende par action

884 M€ Résultat

opérationnel ajusté

2,3 G€

Capitaux propres



Grand arrêt de maintenance en PACA...

Outre les travaux de maintenance, l'arrêt complet des unités a permis de réaliser de nombreux projets d'efficacité énergétique.



Jui. **Partenariat** avec EG group

Grâce à la conclusion d'accord avec EG Group pour le passage des stations BP à la marque Esso, le groupe double sa part de marché. Esso devient la deuxième marque présente sur autoroute et bénéficie d'une plus grande visibilité en France.

# **Gouvernance**Votre Conseil d'Administration

Le Conseil de la Société est composé d'administrateurs compétents et expérimentés, chaque membre apportant une expertise unique qui enrichit les décisions et les débats au sein de la Société.

#### Composition du conseil en 2023

#### **Administrateurs**



Charles Amyot



Jean-Claude Marcelin



Marie-Laure Halleman



Odile Rueff



Philippe Ducom

#### Administrateurs indépendants



Catherine Dupont Gatelmand



Jean-Pierre Michel



Marie-Hélène Roncoroni



Véronique Saubot

#### Gouvernance

#### Votre Conseil d'Administration

Présentation des administrateurs dont le renouvellement et la nomination sont proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2024.

56 %

Représentation de femmes

50 %

Administrateurs indépendants

#### **Administrateurs**



Charles Amyot Renouvellement



Jean-Claude Marcelin Renouvellement



Marie-Laure Halleman Renouvellement



Odile Rueff Représentant les salariés



Philippe Ducom Renouvellement

#### Administrateurs indépendants



Frédérique Le Grevès Proposition



Jean-Pierre Michel Renouvellement



Véronique Morel Proposition



Véronique Saubot Renouvellement

#### a. Résolutions proposées par le Conseil d'Administration

### 1ère résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### résolution

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

soit un total de	596 789 524,69 €
Report à nouveau avant affectation	20 899 327,86 €
Bénéfice de l'exercice 2023	575 890 196,83 €

#### dont l'affectation suivante est proposée:

Soit un dividende net de	192 818 670,00 €
Dividende exceptionnel	154 254 936,00 €
Dividende ordinaire	38 563 734,00 €

Prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuation des	(170 000 000,00)€
COURS	
Autres réserves facultatives	450 000 000,00 €
Report à nouveau après affectation	123 970 854,69 €
Soit un total de	596 789 524,69 €

Le dividende net ressort à 15,00 euros (3,00 dividende ordinaire plus 12,00 dividende exceptionnel) pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

Le dividende de 15,00 euros sera détaché de l'action le 8 juillet 2024 et mis en paiement le 10 juillet 2024. En application de l'article 28 de la Loi 2017-1837 du 30 Décembre 2017, les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 %. Par dérogation, le contribuable sur demande expresse, peut opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40 % sur les dividendes.

Lors de leur versement, sauf exceptions, les dividendes sont soumis à un prélèvement à la source forfaitaire non libératoire (PFNL) aligné sur le taux du prélèvement forfaitaire unique et majoré des prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %. Le PFNL perçu à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. En cas d'excédent, il est restitué.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2020	12 854 578	0
2021	12 854 578	0
2022	12 854 578	2,00



#### 3ème résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

#### 4ème résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Amyot pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

#### 5<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Ducom pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

### 6ème résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Marie-Laure Halleman pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

#### **7**ème résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude Marcelin pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

#### 8ème résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

#### 9ème résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Véronique Saubot pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

#### 10ème résolution

L'Assemblée Générale nomme Administratrice Madame Frédérique Le Grevès pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.



#### 11ème résolution

L'Assemblée Générale nomme Administratrice Madame Véronique Morel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

#### 12ème résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans ce rapport.

### 13ème résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable aux Administrateurs de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

#### 14ème résolution

L'Assemblée Générale fixe à 149 000 euros le montant brut de la rémunération globale versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions relatives à l'exercice 2024 expirant en juin 2025.

#### 15ème résolution

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable au Président-Directeur général de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

### 16ème résolution

L'Assemblée Générale, en application des articles L. 821-40 et suivants du Code de commerce et sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le cabinet Grant Thornton en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 821-44 du Code de commerce et conformément à l'article 38 de l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, la durée de ce mandat sera équivalente à celle du mandat restant à courir au titre de la mission de certification des comptes du cabinet Grant Thornton, soit pour une durée d'un exercice qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.



#### 17ème résolution

L'Assemblée Générale, en application des articles L. 821-40 et suivants du Code de commerce et sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer le cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 821-44 du Code de commerce et conformément à l'article 38 de l'Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, la durée de ce mandat sera équivalente à celle du mandat restant à courir au titre de la mission de certification des comptes du cabinet Mazars, soit pour une durée d'un exercice qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

#### 18ème résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

#### b. Résolution déposée par un actionnaire et non agréée par le Conseil d'Administration

**RESOLUTION A** : L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

soit un total de	596 789 524,69 €
Report à nouveau avant affectation	20 899 327,86 €
Bénéfice de l'exercice 2023	575 890 196,83 €

#### dont l'affectation suivante est proposée:

38 563 734,00 €
537 321 360,40 €
575 885 094,40 €
(760 000 000,00)€
760 000 000,00 €
20 904 430,29 €
596 789 524,69 €

Le dividende net ressort à 44,80 euros (3,00 dividende ordinaire plus 41,80 dividende exceptionnel) pour chacune des 12 854 578 actions composant le capital social et ouvrant droit à dividende.

Le dividende de 44,80 euros sera détaché de l'action le 8 juillet 2024 et mis en paiement le 10 juillet 2024. En application de l'article 28 de la Loi 2017-1837 du 30 décembre 2017, les dividendes versés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 %.



Par dérogation, le contribuable, sur demande expresse, peut opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40 % sur les dividendes. Lors de leur versement, sauf exceptions, les dividendes sont soumis à un prélèvement à la source forfaitaire non libératoire (PFNL) aligné sur le taux du prélèvement forfaitaire unique et majoré des prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %. Le PFNL perçu à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. En cas d'excédent, il est restitué.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2020	12 854 578	0
2021	12 854 578	0
2022	12 854 578	2,00

Recommandation du Conseil d'Administration sur la demande d'inscription d'un projet de résolution, à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2024, par un actionnaire

Le 23 mai 2024, Candel & Partners – actionnaire détenant 0,805 % du capital de la Société – a adressé au Président du Conseil d'Administration, par lettre recommandée et courrier électronique, une demande d'inscription d'un projet de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 juin 2024, et ce, conformément aux dispositions des articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de commerce. Le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 4 juin 2024, a ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ce projet de résolution, relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire, sous réserve de la présentation par cet actionnaire requérant d'une attestation d'inscription en compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, conformément à la loi.

Le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité de ses membres, de ne pas agréer ce projet pour les raisons exposées ci-après et, par conséquent, invite les actionnaires à voter « contre » le projet de résolution « A ».

L'exposé des motifs de Candel & Partners et la recommandation du Conseil d'Administration sont reproduits ci-après.

### Exposé des motifs de Candel & Partners

« Candel & Partners est un actionnaire d'Esso depuis plusieurs années, détenant 0,805 % du capital et 0,805 % des droits de vote d'Esso. La Société qui a réalisé un bénéfice de 575 890 196,83 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dispose d'un niveau très important de trésorerie et d'une réserve facultative pour fluctuation de cours dotée de 760 millions d'euros qui s'avère inutile. En effet, sur la période 2021 à 2023, le cours du Brent a varié entre 53 dollars (le 8 janvier 2021) et 121 dollars (le 7 juin 2022), pour un cours annuel moyen de 70,4 dollars en 2021, de 100,8 dollars en 2022 et de 82,4 dollars (cf. page 8 du rapport financier 2023). Or, quel que soit le cours du Brent (70 ou 120 dollars), le groupe Esso S.A.F. réalise un résultat qui fluctue entre 600 et 700 millions d'euros, ce qui prouve que les résultats pilotés de la division française ne dépendent pas de l'évolution de cours du Brent. La proposition alternative d'affectation du résultat, que nous souhaitons soumettre au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale, permettrait à la Société de distribuer l'intégralité du bénéfice réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en en faisant profiter l'ensemble de ses actionnaires, sans que cela n'ait d'impact sur la solidité financière de la Société et sur ses perspectives de

développement, puisque le montant de ses réserves (après réallocation au sein des réserves facultatives) resterait très significatif. Par conséquent, l'adoption de cette résolution est dans le meilleur intérêt, d'une part de la Société, et d'autre part, des actionnaires. »



### Recommandation du Conseil d'Administration

Lors de sa réunion du 4 juin 2024, le Conseil d'Administration a examiné ce projet de résolution A et a décidé **de ne pas l'agréer**, pour les raisons suivantes :

- Le dividende total de 15 euros par action proposé par le Conseil d'Administration pour l'affectation du résultat de l'exercice 2023 (dont un dividende ordinaire de 3 euros par action, en hausse de 50 %, et un dividende exceptionnel de 12 euros par action) respecte la politique de dividende de la Société, en vigueur depuis de nombreuses années, qui vise à assurer une juste rémunération des capitaux des actionnaires dans la mesure où les bénéfices le permettent, sachant que le niveau de distribution dépend de l'environnement et de la performance économique et doit intégrer les objectifs de long terme suivants:
  - Maintenir un niveau de réserves solide permettant de faire face à la volatilité de l'environnement;
  - Préserver la flexibilité financière pour assurer le financement des engagements de retraites et des opportunités d'investissements futurs;
  - Assurer si possible une certaine régularité de la distribution dans le temps.

- Le Conseil d'Administration rappelle que le dividende total de 15 euros proposé représente un taux de rendement de 29 % sur le cours moyen de l'action en 2023, et une distribution de 33 % du résultat de l'exercice 2023.
- La suppression de la réserve pour fluctuation des cours n'est pas conforme à la gestion prudente adoptée par la Société depuis plusieurs années de mise en réserve pour fluctuation des cours de la partie du résultat correspondant à la variation annuelle des effets stocks. Le Conseil d'Administration rappelle qu'en 2020, ces réserves se sont révélées essentielles pour faire face au résultat net négatif de 634 417 546,43 euros de l'exercice 2020.

## Pour tout renseignement, rendez-vous sur le site corporate.esso.fr

Les documents préparatoires à l'Assemblée ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le rapport financier annuel et la déclaration de performance extra-financière peuvent être consultés sur le site www.corporate.esso.fr, rubrique Actionnaires/Assemblée générale.



### **Notes**

### **Notes**

### **Notes**



Assemblée Générale Ordinaire 2024

\_

Brochure de convocation

Contact Relations presse et actionnaires

Adresse: Esso S.A.F. 20 rue Paul Héroult 92 000 Nanterre esso.france@exxonmobil.com Contact relations presse Tél. +33 1 70 48 72 81 Contact relations actionnaires Tél. +33 1 70 48 72 92

Esso S.A.F.

Société Anonyme au capital de 98 337 521,70 euros

RCS Nanterre : 542 010 053

SIRET: 542 010 053 12623

Code APE : 4730Z SIREN : 542 010 053

Crédits photos ExxonMobil/ GroupSJR Hong Kong P&GA